

**CONCOURS EXTERNE et EXTERNE SPECIAL
D'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL**

SESSION 2025

**Une épreuve de finances publiques consistant
en la rédaction de réponses synthétiques à des questions courtes
pouvant être accompagnées de textes, graphiques ou
tableaux statistiques à expliquer et commenter**

EPREUVE N° 13

**Durée : 3 h
Coefficient : 2**

Question n° 1 : (8 points)

En vous appuyant sur le document n°1

Les ratios de capacité de désendettement sont-ils encore pertinents?

Question n° 2 : (6 points)

Quel bilan tirer de la certification des comptes publics ?

Question n° 3 : (6 points)

En vous appuyant sur le document n°2

Faut-il réformer la dotation globale de fonctionnement ?

DOCUMENTS JOINTS

Document 1	Rapport Les finances publiques locales – Fascicule 1, 2024, rapport de la Cour des comptes. Extrait <i>Tableau : Principaux agrégats comptables des collectivités territoriales, à périmètre courant (France entière, en Md€)</i>	Page 3
Document 2	Rapport Les finances publiques locales – Fascicule 1, 2024, rapport de la Cour des comptes. <i>Graphique : Le maintien des écarts de dotations par habitant entre 2013 et 2023 (communes comparables de la strate 7, en euros par habitants).</i> <i>Tableau : Comparaison de la DGF par habitant de communes comparables (population, potentiel fiscal, revenu par habitant) par strates démographiques (2023)</i>	Page 4

NOTA :

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- **Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies** : pas de signature ou nom, grade, même fictifs.
- Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.
- Lorsque les renvois et annotations en bas d'une page ou à la fin d'un document ne sont pas joints au sujet, c'est qu'ils ne sont pas indispensables.

DOCUMENT 1

Rapport Les finances publiques locales – Fascicule 1, 2024, rapport de la Cour des comptes.

Principaux agrégats comptables des collectivités territoriales,
à périmètre courant (France entière, en Md€)

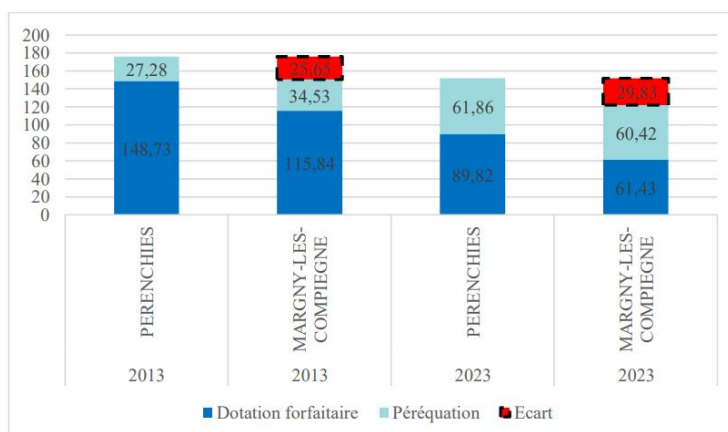
	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2023-2022	
						En montant	En %
Produits réels de fonctionnement (a)	225,3	221,1	232,4	243,8	252,1	+ 8,3	+ 3,4 %
Charges réelles de fonctionnement (b)	186,2	186,1	191,0	200,8	212,6	+ 11,8	+ 5,9 %
Épargne brute (a-b)	39,0	35,0	41,4	43,0	39,6	- 3,5	- 8,1 %
Épargne nette des remboursements d'emprunt	23,4	19,2	25,7	26,3	22,9	- 3,4	- 13,0 %
Dépenses réelles d'investissement	64,8	60,2	63,9	68,3	72,8	+ 4,5	+ 6,6 %
Encours de la dette	175,9	181,0	183,3	185,8	187,6	+ 1,8	+ 1,0 %
Compte au Trésor	45,7	51,5	59,1	59,9	55,3	- 4,6	- 7,7 %

Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

DOCUMENT 2

Rapport La dotation globale de fonctionnement, rapport de la Cour des comptes, octobre 2024.

Le maintien des écarts de dotations par habitant entre 2013 et 2023
(communes comparables de la strate 7, en euros par habitants).



Source : Cour des comptes à partir de données de la DGCL.

Comparaison de la DGF par habitant de communes comparables
(population, potentiel fiscal, revenu par habitant) par strates démographiques (2023)

Strate	Population DGF	Commune à la part faible			Commune à la part forte			Coefficient différentiel	
		Commune à la part faible	Forfaitaire/habitant	DGF/habitant	Commune à la part forte	Forfaitaire/habitant	DGF/habitant	Forfaitaire/habitant	DGF/habitant
1	0 à 499	AILLEVILLE	74,04	114,33	FLEY	89,03	139,67	20%	22%
2	500 à 999	FONTANES	62,67	112,72	PERNANT	78,81	106,56	26%	-5%
3	1 000 à 1 999	SAND	72,75	94,31	STEENE	106,38	139,34	46%	48%
4	2 000 à 3 499	ALLEX	65,84	90,51	SAINT-JEAN-DE-MUZOLS	74,02	93,65	12%	3%
5	3 500 à 4 999	NOGENT-LE-ROI	69,39	153,48	ROUSIES	89,08	114,47	28%	-25%
6	5 000 à 7 499	NOVES	47,10	69,20	SAINT-PIERRE-D'IRUBE	69,42	83,63	47%	21%
7	7 500 à 9 999	MARGNY-LES-COMPIEGNE	61,43	121,86	PERENCHIES	89,82	151,68	46%	24%
8	10 000 à 14 999	CHAUNY	66,04	173,95	CHAMBON-FEUGEROLLES	224,01	437,06	239%	151%
9	15 000 à 19 999	BISCHHEIM	100,58	289,09	FIRMINY	183,33	324,89	82%	12%
10	20 000 à 34 999	BRUNOY	118,27	148,95	EAUBONNE	161,83	176,38	37%	18%
11	35 000 à 49 999	AUBAGNE	51,18	83,13	BRIVE-LA-GAILLARDE	100,70	128,00	97%	54%
12	50 000 à 74 999	SEYNE-SUR-MER	90,59	190,51	VALENCE	134,29	207,23	48%	9%
13	75 000 à 99 999	CRETEIL	115,56	212,19	AVIGNON	150,43	302,46	30%	43%
14	100 000 à 199 999	PERPIGNAN	117,16	251,16	BESANCON	162,27	255,38	38%	2%
15	200 000 et plus	STRASBOURG	84,12	165,19	NANTES	166,09	205,54	97%	24%

Source : Cour des comptes à partir des données de la DGCL.